

SFR Jusqu'à 150€ remboursés



Ordinateur portable

pour l'achat d'un ordinateur portable avec la souscription d'un Forfait Internet Pro ou Forfait Absolu avec engagement

entre le 16/11/10 et le 24/01/11 inclus

Du 16/11/10 au 24/01/11, achetez un ordinateur portable (hors Samsung N150, Samsung NC10, EeePC 1008, EeePC 901, EeePC 900, EeePC 701, Samsung Galaxy Tab ou iPad) et souscrivez simultanément à un Forfait Internet Pro ou un Forfait Absolu avec engagement.

150€ remboursés sous réserve d'un prix d'achat du PC portable supérieur à 150€ TTC. Si le prix du PC portable est inférieur ou égal à 150€ TTC, le montant remboursé est calculé sur le prix d'achat exact moins 1€ TTC.

Attention : l'achat du PC portable et la souscription du Forfait Internet Pro ou du Forfait Absolu avec engagement doivent impérativement avoir lieu le même jour.

1 COMMENT BENEFICIER DE L'OFFRE

Remplissez le bulletin ci-dessous ou indiquez vos coordonnées sur papier libre

IMPORTANT : indiquez obligatoirement sur le bulletin ou sur papier libre votre numéro

N° de ligne SFR*

Date d'achat (obligatoire)

Civilité M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Pour recevoir des informations par e-mail sur les offres et services SFR, merci de nous indiquer votre adresse e-mail ci-dessous. (NB : cette adresse ne sera transmise par SFR à des tiers).

E-mail

2 Joindre impérativement à ce bulletin de participation :

- la photocopie de la facture d'achat ou du ticket de caisse mentionnant l'achat de votre ordinateur portable (entourer la date d'achat, la référence et le nom de l'ordinateur portable)

- un RIB/RIP ou RICE

3 ENVOYEZ LE TOUT AU PLUS TARD LE 24/02/11 MINUIT

ACCOMPAGNE DES PIECES JUSTIFICATIVES (cachet de la Poste faisant foi) A L'ADRESSE SUIVANTE :

**ODR SFR N°12446
TSA 50025
78082 YVELINES CEDEX 9**

Attention, sans la totalité des pièces demandées, votre dossier ne sera pas pris en compte

Vous recevrez votre remboursement d'un montant de 150€ TTC dans un délai de 8 semaines à compter de la date de réception de votre participation conforme. Un courrier de confirmation vous sera adressé.

Si vous souhaitez recevoir la confirmation de l'ordre de virement de votre remboursement par Texto sur le n° d'appel SFR indiqué ci-dessus, cochez ici

Offre non cumulable avec une autre offre de remboursement sur la période. Un seul remboursement par numéro d'appel SFR dans la limite de 2 par foyer (même nom, même adresse) et de 2 par RIB/RIP ou RICE. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne pourra être prise en compte. Les clients n'ayant pas envoyé de RIB/RIP ou RICE seront remboursés par lettre-chèque. Il ne sera répondu à aucune réclamation après le 24/04/11. Les frais d'envoi et de photocopie sont à la charge du participant. Le présent bulletin une fois validé vaudra le remboursement de 150€ TTC soit 125.42€ HT et 24.58€ de TVA à 19.6% de l'ordinateur portable (hors Samsung N150, Samsung NC10, EeePC 1008, EeePC 901, EeePC 900, EeePC 701, Samsung Galaxy Tab ou iPad) avec la souscription d'une des offres SFR associées à cette opération et listées sur ce coupon, accordé par la société SFR, 1 place Carpeaux - 92915 Paris la Défense CEDEX. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant, utilisées par SFR pour la gestion de votre compte et pour toute opération de marketing direct. Vous pouvez vous opposer à leur communication à des tiers (communication à des fins d'étude ou de prospection pour des opérations commerciales). Pour exercer vos droits, envoyez un courrier avec vos nom, prénom, numéro d'appel SFR et copie de votre pièce d'identité à : Abonnés SFR - Service Client - Accès, Rectification, Opposition - TSA 91121-57757 Metz CEDEX 9.

Pour suivre le traitement de votre demande, contactez-nous :
- au 0 821 36 46 56 (0,12€ TTC/mn depuis un poste fixe)
- ou sur www.sfr.fr, rubrique "offres de remboursements", au bas de la page d'accueil.